

Rapport d'activité du Conseil d'éthique 2015

Rapport du président

1. Introduction

Le rapport annuel 2015 du Conseil d'éthique porte sur la période écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O d'octobre 2014 à Yverdon-les-Bains et d'août 2015 à Berne.

Pendant cette période, le conseil d'éthique a tenu quatre séances (le 27.11.2014, le 19.02.2015, le 30.04.2015 et le 14.08.2015).

2. Membres

Le Conseil est composé depuis octobre 2011 des membres suivants:

Président	Heinrich Brüngger
Experte	Sylvie Arsever, journaliste (élue lors de l'assemblée annuelle de la SSS-O de septembre 2012)
CORSTAT	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève Josef Troxler, Office statistique de la ville de Zurich (élu lors de l'assemblée annuelle de la SSS-O d'octobre 2013)
Confédération	Jean-Pierre Renfer, Office fédéral de la statistique (élu lors de l'assemblée annuelle de la SSS-O d'octobre 2014) Jürg Furrer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagnon, Administration fédérale des douanes (vice-président)
Secrétaire	Nadia Scherer, Office fédéral de la statistique

3. Objectifs du conseil d'éthique pour les années 2014/2015

Le Conseil d'éthique a défini en 2014 des objectifs pour la période 2014/2015 qui ont été présentés dans son rapport d'activité 2014: dans la deuxième année d'une telle période, l'accent est mis sur l'atteinte des objectifs; il faut toutefois être conscient qu'il s'agit dans certains cas d'activités toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Du fait que l'assemblée annuelle de la SSS se déroule plus tôt cette année, à savoir en août, la précision ci-dessus est d'autant plus vraie pour 2015, qui est la dernière année de la période administrative quadriennale 2011/2015 du Conseil d'éthique. Au début de la nouvelle période administrative 2015/2019, le Conseil d'éthique va examiner si l'instrument de la fixation d'objectifs pour une période de deux ans, qu'il a introduit en 2011, fait ses preuves et, le cas échéant, sous quelle forme il continuera d'être utilisé.

En sus des objectifs fixés, le Conseil d'éthique a pour tâche permanente de traiter les requêtes provenant de services en dehors de la statistique publique. Pendant l'année sous revue, aucune requête du genre n'est parvenue, ce qui était déjà le cas les deux années précédentes.

Objectif 1: Le Conseil d'éthique et ses membres œuvrent, avec les auteurs de la charte, pour amener le plus possible de producteurs de statistiques publiques à y adhérer.

Avec l'adhésion de la Conférence statistique du canton de Soleure à la charte, le nombre total de cantons adhérents passe à 17. Toutefois, le nombre de signataires parmi les services statistiques de la Confédération pourrait être plus important; il faudrait au moins que tous les services fédéraux qui sont membres du Système statistique européen SSE (9 en sus de l'OFS, 3 d'entre eux ayant pour l'heure adhéré à la charte) signent la charte, car celle-ci correspond dans une large mesure au Code européen de bonnes pratiques, qui est contraignant pour tous les membres du SSE.

Objectif 2: Le Conseil d'éthique et ses membres se proposent d'aider, s'ils le souhaitent, les producteurs de statistiques publiques en Suisse à élaborer et à mettre en œuvre d'importantes mesures d'application de la charte et à élaborer et à adapter les bases légales sur la statistique publique ou à préparer et à réaliser des évaluations.

Dans l'interview menée pour la Peer Review du système statistique suisse, le Conseil d'éthique était représenté par son président et par un autre membre. Le rapport final des experts devrait être publié sur le site web d'Eurostat vers la fin de 2015, tout comme les Reviews des systèmes de tous les autres pays membres du SSE. Si des lacunes venaient à être évoquées quant à l'application des principes du Code de bonnes pratiques par des services statistiques suisses, le Conseil d'éthique examinerait alors avec l'OFS où il pourrait apporter une contribution pour améliorer la mise en pratique de ces principes.

En outre, le président continue à prendre part aux travaux du groupe d'accompagnement de la CORSTAT consacrés au projet « Evalcharta » déjà mentionné dans le rapport annuel 2014. Dans le cadre de ce projet, 13 services statistiques régionaux ont rempli un large questionnaire sur la mise en oeuvre des principes de la charte. Le Conseil d'éthique espère que les résultats donneront des indications sur les principes pour lesquels il y a lieu d'élaborer d'autres recommandations quant à leur mise en oeuvre.

Objectif 3: Le Conseil d'éthique encourage l'OFS et les autres producteurs de statistiques publiques à introduire dans leurs programmes de formation des modules et du matériel explicites sur les principes de la Charte de la statistique publique de la Suisse et de veiller activement au respect de ces principes.

Pendant l'année sous revue, une seule demande d'un service statistique a été adressée au Conseil d'éthique. Le président a expliqué les principales dispositions de la charte aux membres de la Conférence statistique du canton de Soleure, nouveau signataire de la charte, et leur a demandé de définir plus clairement le champ d'application de la charte pour leur canton. Aucune question ou demande de complément d'information n'est parvenue au Conseil d'éthique concernant la mise en pratique des recommandations du Conseil d'éthique publiées en 2014 sur l'application des éléments « *simultanéité* » et « *possibilité d'information anticipée* » lors de la publication de résultats pour la statistique publique.

Objectif 4: Pendant la période 2014/2015, le Conseil d'éthique traite des deux initiatives propres suivantes: une meilleure délimitation des activités et des résultats de la statistique publique (2014) et l'élaboration de recommandations pour mettre en oeuvre le principe 6 de la charte (indépendance professionnelle).

Dans les travaux sur l'initiative propre 2014 consistant à délimiter de manière précise le domaine de la statistique, le Conseil d'éthique a mis l'accent sur une catégorisation des diverses formes de prestations statistiques et des principes et indicateurs de la charte applicables de manière contraignante selon la catégorie concernée. A fin avril, un projet de prise de position a été soumis à l'OFS et au comité central de la CORSTAT. Lors de sa séance du 14.08.2015, le Conseil d'éthique a décidé de poursuivre les travaux portant sur ce thème après réception de toutes les prises de position en visant à être en mesure de publier des recommandations à ce sujet début 2016.

Parallèlement, le Conseil d'éthique a élaboré un document sur la mise en oeuvre du principe de l'indépendance professionnelle (initiative propre 2015); ce document sera mis en consultation fin 2015 auprès de tous les services statistiques ayant signé la charte.

Objectif 5: Le Conseil d'éthique met en ligne un nouveau site web bilingue actualisé en permanence.

Le nouveau site bilingue du Conseil d'éthique, en fonction depuis 2014, a fait ses preuves. A lui seul, il ne suffit cependant pas pour accroître la sensibilité de tous les milieux concernés aux questions éthiques de la statistique publique. Certaines dimensions de la qualité de la statistique publique sont certes systématiquement vérifiées par les producteurs, mais pour d'autres principes de la charte, on présume souvent sans autre vérification précise que les exigences de la charte sont remplies.

Le Conseil d'éthique souhaiterait que chaque service statistique ait dans sa culture d'entreprise pour habitude de demander à ses collaborateurs et collaboratrices d'évaluer régulièrement par eux-mêmes leurs activités, notamment les nouvelles, quant à tous les principes de la charte et de les inciter à discuter suffisamment tôt des éventuels problèmes dans ce domaine avec d'autres collègues de la même organisation ou d'autres services statistiques. Les normes éthiques définies dans le Code de bonnes pratiques et dans la charte sont certes généralement mentionnées lors de la mise au courant de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices, mais sans référence explicite aux propres activités dans le travail quotidien, les personnes peuvent difficilement être sensibilisées à ces questions. Le Conseil d'éthique reste convaincu que les principes de la statistique publique et leur application devraient faire l'objet d'une formation régulière et ses membres sont prêts à participer activement à de telles manifestations (objectif 3). Il ne dispose cependant pas de la possibilité d'observer de manière systématique si les services statistiques ayant adhéré à la charte respectent certains principes ou non. Il ne peut donc agir dans ce domaine à titre consultatif que de manière subsidiaire ou dans des cas individuels et il doit pouvoir se fier à ce que les processus internes des services statistiques soient en mesure de couvrir tous les domaines de la charte et qu'au besoin les mesures nécessaires soient prises.

14.8.2015